

Affaire 18-151025

SPL Energies Réunion – Présentation du rapport du mandataire pour l'année 2024

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le <u>09 octobre 2025</u> et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **22**

Absents: 05

Procurations: 02

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUINZE OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le QUINZE OCTOBRE à DIX-HUIT HEURE ET CINQ MINUTES le Conseil municipal de La Plaine-des- Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS: Johnny PAYET Maire - Sabine IGOUFE 1 ère adjointe - Jean-Yves FAUSTIN 2 ème adjoint -Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe - Joan DORO 4ème adjoint - Gina DALLEAU 5ème adjointe - Jean-Claude DAMOUR 6ème adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe - Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal -Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal -Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale -Elisabeth BAGNY conseillère municipale -Victorien JUSTINE conseiller municipal - Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal -Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S): Érick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Emilie NALEM conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal

PROCURATION(S): Sandra GRONDIN conseillère municipale à Johnny PAYET — Mickaël PAYET conseiller municipal à Alain RIVIERE

Affaire 18-151025

SPL Energies Réunion – Présentation du rapport du mandataire pour l'année 2024

Le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SPL Energies Réunion, à hauteur de 80 parts, représentant 2 127 euros, soit 0,21 % du capital.

En application de l'article L1524,5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants de chaque collectivité doivent présenter un rapport écrit à l'assemblée délibérante pour l'année écoulée.

Selon la forme en vigueur pour l'ensemble des SEM et SPL à La Réunion, ce rapport du mandataire, Monsieur Joan Doro, est annexé au présent rapport. Ce document est également accompagné du rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale de la SPL Energies Réunion, pour l'année 2024.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- PREND ACTE de ce rapport d'activités, ainsi que son annexe
- AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,

Johnny PAYET

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE **Energies Réunion**

(SIREN: 795 064 658)



RAPPORT ANNUEL DES REPRESENTANTS

ADMINISTRATEURS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE

(1 représentant sur 22 à l'assemblée spéciale - Actionnariat : 0,20%)

EXERCICE 2024

AVANT PROPOS

L'article L.1524-5 alinéa 14 Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par l'article 210 de la loi 3DS n° 2022-217 du 21 février 2022) prévoit que « Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa. »

Ce rapport a donc pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur la société, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son suivi. Plus précisément, il permet :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de formaliser davantage l'effectivité du contrôle analogue;
- de s'assurer que la société agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Enfin, ce rapport a été rédigé conformément aux dispositions réglementaires précitées, avec une trame commune à compter de 2024, pour l'ensemble des EPL (SEM et SPL) de la collectivité régionale. Cela permet d'en faciliter la présentation et le débat lors de la commission permanente, ainsi que la comparaison avec les autres satellites concernés.

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	ERREUR! SIGNET NON DEFINI.
<u>SOMMAIRE</u>	ERREUR! SIGNET NON DEFINI.
I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET EVOLUTION DES ERREUR! SIGNET NON DEFINI.	CINQ DERNIERES ANNEES
1. Présentation de la SPL et de ses principales activités	Erreur ! Signet non défini.
2. L'organisation : dirigeants et conseil d'administration	Erreur ! Signet non défini.
3. L'actionnariat (capital social) et son évolution les cinq dernièr défini.	res annéesErreur ! Signet non
4. Les statuts et leur modification	Erreur ! Signet non défini.
5. Les filiales et participations de la société	Erreur ! Signet non défini.
6. Les relations avec les actionnaires et spécifiquement avec la défini.	CollectivitéErreur ! Signet non
II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ANALYSE FIN	NANCIERE ERREUR! SIGNET NON
1. Bilan opérationnel et faits marquants	Erreur ! Signet non défini.
2. Les flux financiers avec la Collectivité au cours et à l'issue de défini.	e l'exerciceErreur ! Signet non
3. Situation financière de la société et comparaison avec N-1	Erreur ! Signet non défini.
4. Perspectives de développement (année en cours)	Erreur ! Signet non défini.
 Tenue des comptes et mission d'audit légal du commissaire a défini. 	aux comptesErreur ! Signet non
III. GESTION DES RISQUES ET CONTROLE DE LA SOCIE DEFINI.	TE ERREUR ! SIGNET NON
1. Identification et traitement éventuel des risques et incertitude technique ou conjoncturel	
2. Mesures de prévention et de détection en matière de déontol non défini.	logie et de corruption Erreur ! Signet
3. Autres contrôles externes de la société	Erreur ! Signet non défini.
4. Contrôle analogue de la SPL	Erreur ! Signet non défini.
5. Autres points de contrôle de la société par la Région Réunior	ıErreur ! Signet non défini.
IV. BILAN DE LA GOUVERNANCE DES REPRESENTANTS SIGNET NON DEFINI.	DE LA COLLECTIVITE. ERREUR!

- Rémunération des mandataires et représentants Erreur! Signet non défini. <u>1.</u>
- Présentéisme et synthèse des positions lors des instances de l'exercice 2024...... Erreur! Signet non défini.
- 3. Autres points notés relatifs à la gouvernance Erreur! Signet non défini.

SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LA COLLECTIVITE ERREUR! SIGNET NON DEFINI.

PRESENTATION DE LA SOCIETE ET EVOLUTION DES CINQ DERNIERES ANNEES

1. Présentation de la SPL et de ses principales activités

1.1 - Historique :

La SPL Énergies Réunion, première société publique locale à intervenir dans le domaine des énergies (énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie) à La Réunion, accompagne les collectivités locales actionnaires dans leurs politiques et projets énergétiques.

À compter du 1er juillet 2013, elle a pris la suite et les métiers de l'Agence Régionale Énergie Réunion (ARER), association créée en 2001 à l'initiative du Conseil Régional pour les actions dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

En 2016, elle a procédé à une modification de son objet social, qui est désormais le suivant : La SPL Énergies Réunion a pour objet de réaliser des actions dans une logique d'aménagement et de développement durable, de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, de la cohésion et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et la transition vers une économie circulaire.

En 2019, Énergies Réunion est devenue Horizon Réunion, suite à un changement de dénomination sociale approuvé par l'Assemblée générale Extraordinaire du 12/02/2019.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet 2023 a entériné le changement de dénomination sociale qui est désormais « Énergies Réunion, Agence Régionale de l'Énergie et du Climat ».

1.2 - Objet social et domaines d'activité

D'une manière générale, son action vise à la préservation et la valorisation des ressources et du patrimoine de La Réunion et à renforcer le développement économique et social du territoire réunionnais. Son action tend à la prise en compte de la transversalité des objectifs climatiques, énergétiques, environnementaux, sociaux et économiques sur le territoire réunionnais.

La SPL Énergies Réunion assure le rôle d'agence régionale de l'environnement (au sens de l'article L. 211-3-1 du Code de l'énergie) et d'agence locale de l'énergie et du climat (au sens de l'article L. 211-5-1 du Code de l'énergie).

Pour ce faire, elle s'est donnée pour missions :

- D'assurer à ses actionnaires des bilans et des indicateurs fiables, en matière de connaissance et d'observation ;
- De structurer les actions de ses actionnaires à travers une aide à la décision, par une définition et un suivi des stratégies dans les domaines d'intervention de la société ;
- De mettre en place des actions destinées à contribuer aux projets des actionnaires, dans les domaines d'intervention de la société ;
- De donner une visibilité publique accrue aux acteurs et aux citoyens par une information et une sensibilisation sur la thématique des énergies ;
- De contribuer à une coopération internationale dans l'intérêt et pour le compte de ses

actionnaires.

1.3 **Adresses:**

Le siège social est fixé à Saint-Leu Les bureaux sont situés à 3 endroits :

- 2 rue Galabé Quartier d'Affaires Tamarins Bât E1 Étage 1 97424 Piton Saint-Leu
- 38 rue Colbert 97460 Saint-Paul (Au sein des locaux de la SPL Maraina)
- 30 rue André Lardy BAT C Les Cuves de La Mare 97438 SAINTE-MARIE

1.4 Nombre de salariés

Au 31 décembre 2024, l'effectif de la société se compose de 34 Hommes et de 38 femmes, soit 72 personnes au total

2. L'organisation : dirigeants et conseil d'administration

Les statuts, mis à jour suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet 2023, prévoient en ses articles 15 à 23, les modalités de fonctionnement (article 19), les pouvoirs (article 20) du conseil d'administration et notamment la désignation du Président du CA (article 18).

Le Conseil d'Administration est composé de 18 membres.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Président en 2024 : M. Jean-Pierre CHABRIAT

Directeur général en 2024 : M. Matthieu HOARAU

Commissaire aux comptes en 2024 : Pierre Bertrand (Exco Bertrand et Associés)

Président de l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires en 2024 : Bruno Robert (CIREST)

Liste des Administrateurs siégeant au Conseil d'Administration en 2024 :

2 représentants Sidelec	1 – André DUPREY 2 – Pierrot CANTINA
2 représentants CIVIS	1 – Jacques TECHER 2 – Eric FERRERE
1 représentant Commune de Saint-Paul	1 – Michel Clémente
1 représentant CIREST (Assemblée spéciale)	1 – Bruno ROBERT
12 représentants Région Réunion	1- Christian Annette 2- Wilfrid Bertile 3- Patrice Boulevart 4- Maya Césari 5- Jean-Pierre Chabriat 6- Evelyne Corbière 7- Nadine Gironcel Damour 8- Frédéric Maillot 9- Jean-Bernard Maratchia 10- Lorraine Nativel 11- Pascal Plante 12- Axel Vienne

Liste des Administrateurs siégeant à l'Assemblée Spéciale en 2024 :

COLLECTIVITE	ADMINISTRATEUR
Département de La Réunion	Jean-François PAYET
CIREST	Bruno ROBERT
CINOR	Johanna COUTANDY
COMMUNE DE BRAS PANON	Eric ROUGET
COMMUNE DE L'ETANG SALE	Catherine LAURET
COMMUNE DE SAINT PIERRE	Pascal BASSE
COMMUNE DE SAINT ANDRE	Adélaïde CERVEAUX
COMMUNE DE SAINTE MARIE	Sylvie BILLAUD
тсо	Yann CRIGHTON
COMMUNE DE LA PLAINE DES PLAMISTE	Joan DORO
COMMUNE DE LA POSSESSION	Armand VIENNE
COMMUNE DE CILAOS	Klébert GONTHIER
COMMUNE DE TROIS BASSINS	Fabien AURE
COMMUNE DE SAINT PHILIPPE	Pascal Willy BOYER
COMMUNE DE SAINTE ROSE	Jean-Yves Jimmy PERIBE
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER	Fabrice HOARAU
COMMUNE DE SAINT LEU	Stéphane VIRAMA
COMMUNE DE SAINTE SUZANNE	Laurent DALLEAU
COMMUNE DE SALAZIE	Vincent ELISABETH Accur
SPL Energies Réunion / Rapport a	1 974-2

COMMUNE DE L'ENTRE DEUX	Jean Daniel AMONY
COMMUNE DU TAMPON	Eric AH HOT
COMMUNE DE SAINT LOUIS	Corinne ROCHEFEUILLE

3. L'actionnariat (capital social) et son évolution les cinq dernières années

Le capital social de la SPL Énergies Réunion est exclusivement détenu par des collectivités territoriales ou leurs groupements conformément à la réglementation, à l'exception de l'actionnaire GIP PPIEBR (détenant 0,13%) depuis 2018. Cela a d'ailleurs été soulevé dès 2023 par le commissaire aux comptes qui a signalé cette irrégularité, en cours de régularisation sur l'exercice 2024.

Compte tenu des difficultés rencontrées sur les premiers exercices d'activité, la société a disposé, jusqu'en 2021, de capitaux propres inférieurs à la moitié de son capital social.

L'augmentation de capital intervenue en 2016 et les résultats en progression ont permis de remonter les fonds propres à un niveau positif, mais restant inférieur au seuil de 50% du capital social.

Une procédure de réduction de capital a été initiée au cours de l'année 2020, sur proposition du Conseil d'administration du 10 août 2020, afin de se conformer à la législation en vigueur (article L.225-248 du Code de commerce).

Une Assemblée générale extraordinaire a statué le 30/06/2021 sur la réduction de capital motivée par les pertes : au terme de la procédure, le capital social s'établit à 993 967 €. La valeur nominale des actions est passée de 100 € à 26,58 €.

Le capital de la SPL Énergies Réunion au 31 décembre 2024 est donc de 993 967 €, dont 0,20% détenus par la commune de la Plaine des Palmistes (2 127 €).

Capital social: situation au 31/12/2024

Actionnaires	Nbre actions détenues	Capital	%
Conseil Régional	30 410	808 369 €	81,33%
Sidelec	1 200	31 899 €	3,21%
Conseil départemental	500	13 291 €	1,34%
CIREST	400	10 633 €	1,07%
Étang Salé	250	6 646 €	0,67%
Bras-Panon	250	6 646 €	0,67%
CIVIS	1 867	49 629 €	4,99 €
Saint-Paul	1 000	26 582 €	2,67%
Saint-Pierre	150	3 987 €	0,40%
La Possession	55	1 462 €	0,15%
CINOR	400	10 633 €	1,07%
Saint-André	150	3 987 €	0,40%
Sainte-Marie	150	3 987 €	0,40%
Plaine des Palmistes	80	2 127 €	0,21%
Cilaos	50	1 329 €	0,13%
Trois Bassins	50	1 329 €	0,13%
Saint-Philippe	50	1 329 €	0,13%
SMPRR	50	1 329 €	0,13%
Sainte-Suzanne	30	797 €	0,08%
Salazie	30	797 €	0,08%
Entre-Deux	30	797 €	0,08%
GIP PPIEBR	50	1 329 €	Accusé de réception 3 % préfecture 974-219740065-20251015-DCM18-151025-DE

SPL Energies Réunion / Rapport annuel / Exercice 2 0 2 Date de télétrans mission e 1980/2023 Date de réception préfecture : 19/10/2025

Tampon	20	532 €	0,05%
Sainte-Rose	50	1 329 €	0,13%
Saint-Louis	20	532 €	0,05%
TCO	100	2 658 €	0,27%
TOTAL	37 392	993 967 €	100%

Comme indiqué supra, le GIP PPIEBR est actionnaire de la société depuis le 2 février 2018 bien que la composition de l'actionnariat d'une SPL ne le permette pas (le GIP n'ayant pas un actionnariat entièrement composé de collectivités territoriales). Une cession d'actions entre le GIP PPIEBR et la commune de Saint-Leu a débuté en 2024 afin d'entériner la sortie du GIP PPIEBR de l'actionnariat de la SPL cette cession d'actions est effective suite à l'AGM de la SPL du 27 juin 2025.

4. Les statuts et leur modification

Année	Modifications
2013	Statuts constitutifs
2015	Statuts modifiés à l'issue de la réduction de capital en raison de la sortie de l'actionnariat de la CASUD
2016	Statuts modifiés à l'issue de l'augmentation de capital
2018	Statuts modifiés à l'issue du changement de siège social
	Statuts modifiés à l'issue du changement de dénomination sociale
2019-2020	Statuts modifiés à l'issue de l'AGE du 12 novembre 2019 aux fins de rectification d'erreurs matérielles et mise à jour de ces derniers.
2021	Statuts modifiés à l'issue de la procédure de réduction de capital motivée par des pertes antérieures
2023	Statuts modifiés à l'issue de l'AGE du 13 juillet 2023 sur l'article 3 dénomination sociale

Les statuts de la SPL ER ont été mis à jour en 2023 (signés en 2024) pour donner suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet 2023 de modifier la dénomination sociale. C'est ainsi l'article 3 des statuts qui a été modifié.

5. Les filiales et participations de la société

La SPL ne présentait aucune participation en 2024 (comme en 2023).

6. Les relations avec les actionnaires et spécifiquement avec la Collectivité			
n 2024, la collectivité n'a confié aucune mission à la SPL Energies Réunion.			

1. Bilan opérationnel et faits marquants

On peut noter les points suivants qui ont marqué la vie de l'entreprise en 2024 :

- Le changement de dénomination sociale (cf. PV AGEX du 13/07/2023) et mise en place de la nouvelle identité d'Energies Réunion
- Développement des équipes sur un nouveau site à Saint-Paul (locaux SPL Maraina).
- La méthode de calcul du chiffre d'affaires à l'avancement a été améliorée en 2024. La méthode retenue pour la détermination du chiffre d'affaires se base sur les avancements techniques des différentes missions mises en œuvre par Énergies Réunion au 31/12/2024, validé maintenant par les services techniques des collectivités clientes et actionnaires.
- La mise en place de mesures complémentaires au contrôle analogue :
 - Transmission d'une situation d'avancement du projet, reprenant par phase et/ou par tâche les avancements à date.
 - Organisation d'un comité technique de suivi des projets.
 - Organisation de comités de projets en présence des élus de l'actionnaire.
- La mise en œuvre des actions d'organisation interne suivantes :
 - Mise en place d'une grille salariale.
 - Début de mise en place de la GPEC.
 - Mise en place d'un budget formation pour les formations obligatoires et la montée en compétences des équipes.
 - Les embauches en 2024 ont permis de pallier les absences sur l'organigramme, et ainsi de consolider les actions d'Energies Réunion, le management des équipes et l'amélioration de la qualité des actions et des livrables.
 - La mise en place d'une Prime Partage de la Valeur pour l'ensemble des salariés avec des conditions d'attribution.
- La gestion de la centrale hydroélectrique du Bras Des Lianes :
 - Sur l'aspect administratif, la centrale est toujours soumise à un arrêté préfectoral. Le contentieux relatif au sinistre de février 2021 est toujours en cours de délibéré.
 - Sur l'aspect de l'exploitation :
 - la centrale a été soumise en fin d'année 2024 à des tensions fortes dû à la sécheresse sur la côte Est de l'ile. L'obstruction de la grille de filtration du captage et la non-possibilité d'intervention lors des crues a causé des problématiques d'approvisionnement en eau pour les communes de Saint-André et de Bras-Panon.
 - Suite à une convocation en sous-préfecture de Saint-Benoît, des échanges sont en cours entre la CIREST, la Région Réunion et Energies Réunion pour la définition d'un cadre juridique et contractuel pour la réalisation d'intervention techniques et d'urgence.
 - Sur l'aspect de la réhabilitation de la centrale, la volonté de mettre en place un programme de travaux de réhabilitation globale de la centrale est acté et sera lancé en 2025.

- La gestion des principaux dispositifs :
 - Le programme KAP PV a été impacté par la publication de l'arrêté tarifaire S24 en Janvier 2024 et a dû être remodelé, impliquant du travail supplémentaire pour les équipes d'Energies Réunion.
 - Le programme SLIME et le programme KAP ECOSOLIDAIRE : les objectifs des deux programmes ont été atteints et dépassés avec la mise en place d'un avenant en cours d'année 2024.
 - Transition SARE / SPRH : l'année 2024 a été marqué par la préparation de la transition du programme SARE (Service d'Accompagnement de la Rénovation Energétique) vers le SPRH (Service Publique de la Rénovation de l'Habitat). De nombreuses réunions ont été réalisées par les équipes d'Energies Réunion afin d'éviter autant que possible une rupture de service publique au 1er janvier 2025, mais le report de mise en œuvre du SPRH de 6 mois impacte le chiffre d'affaires d'Energies Réunion en 2025.
- 2. Les flux financiers avec la Collectivité au cours et à l'issue de l'exercice

Commentaire éventuel de la collectivité actionnaire.

3. Situation financière de la société et comparaison avec N-1

Les chiffres exposés ci-après retracent une rétrospective sur 6 ans :

COMPTEDERESULTAT (en K€)	2024	2023	2022	2021	2020	2019
CA	5 657	4 945	5 0 1 7	4 689	4 645	4 790
Autres produits	24		0	0	0	0
Subventions	33	337	498	366	405	238
Rep et trsf ch	126	44	125	136	72	91
Produits d'exploitation	5 840	5 3 2 7	5 640	5 191	5122	5 119
% CA sur total produits	97%	93%	89%	90%	91%	94%
% subventions sur total produits	1%	6%	9%	7%	8%	5%
Achats de marchandises, var stock	0	0	0	0	0	0
Autres achats et charges externes	1 284	1279	1 326	1 140	1 177	1 188
Impôts et taxes	141	99	134	128	135	166
Salaires et charges sociales	3 997	3 3 3 3 6	3 465	3 594	3 3 7 1	3 294
Dotations aux amort et prov	162	424	118	167	135	98
Autres charges	54	37	16	19	25	24
Charges d'exploitation	5 638	5175	5 059	5 048	4 843	4770
% dépenses de personnel sur charges	71%	64%	68%	71%	70%	69%
Résultat d'exploitation	202	152	581	142	279	350
Résultat financier	-4	-3	-8	-7	-55	-48
Résultat exceptionnel	-2	1	-13	-17	-25	39
Résultat net	196	151	560	118	207	348

Variation en K€							
Var 2024 vs 2023	Var 2023 vs 2022	Var 2022 vs 2021	Var 2021 vs 2020				
712	-72	328	44				
24	0	0	0				
-304	-161	132	-39				
82	-81	-11	64				
513	-313	449	69				
0	0	0	0				
5	-47	186	-37				
42	-35	6	-7				
661	-129	-129	223				
-262	306	-49	32				
17	21	-3	-6				
463	116	11	205				
50	-429	439	-137				
-1	5	-1	48				
-3	14	4	8				
45	-409	442	-89				

A la lecture du compte de résultat 2024, l'activité de la SPL affiche une croissance de son activité. La hausse de +10% des produits d'exploitation résulte principalement d'une hausse du chiffre d'affaires au travers essentiellement des contrats de prestation intégré conclus avec ses actionnaires. Le chiffre d'affaires de la SPL oscille entre 4,6 M€ et 5,7 M€ depuis 2019 (historiquement supérieur à 3 M€ depuis 2014).

Commentaire éventuel de la collectivité actionnaire.

b. Analyse détaillée du bilan et de la situation financière

BILAN ACTIF (en K€)	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Actifimmobilisé	235	213	136	186	233	271
Actif circulant hors dispo	2810	2388	2 407	2 077	5 567	3 350
Trésorerie active (dispo/VMP)	1 895	2003	3 165	2720	2 328	1 806
Total actif	4 940	4 604	5 708	4 983	8 128	5 427

Variation en K€							
Var 2024 vs	Var 2023 vs	Var 2022 vs	Var 2021 vs				
2023	2022	2021	2020				
22	77	-50	-47				
422	-19	330	-3 490				
-108	-1 162	445	392				
336	-1 104	725	-3145				

A l'actif le bilan se compose principalement de l'actif circulant (créances clients et autres créances). Le bilan est en légère hausse par rapport à 2023. Cela s'explique en partie par la hausse des créances clients à la clôture à mettre en lien avec la hausse de l'activité.

La trésorerie est relativement stable, à la clôture elle représente environ 4 mois de charges de fonctionnement courantes.

BILAN PASSIF (en K€)	2024	2023	2022	2021	2020	2019
BILAN FASSIF (ell ric)	2024	2023	2022	2021	2020	2018
Capital social	994	994	994	994	3 7 3 9	3 739
Réserves	42	34	0	0	0	C
Report à nouveau	787	644	119	0	-2952	-3 298
Résultat	196	151	560	118	207	348
Capitaux propres	2 0 1 9	1 823	1 673	1 112	994	789
Provisions pour risques et charges	606	488	124	108	78	32
Dettes financières	79	97	140	179	2015	1 225
Dettes non financières	2 236	2 196	3771	3 584	5041	3 381
Dettes circulantes	2 921	2781	4 035	3 871	7 134	4 638
Trésorerie passive	0	0	0	0	0	C
Total passif	4 940	4 604	5 708	4 983	8 128	5 427

	Variatio	on en K€	
Var 2024 vs	Var 2023 vs	Var 2022 vs	Var 2021 vs
2023	2022	2021	2020
0	0	0	-2745
8	34	0	0
143	525	119	2952
45	-409	442	-89
196	150	561	118
118	364	16	30
-18	-43	-39	-1836
40	-1 575	187	-1457
140	-1 254	164	-3 263
0	0	0	0
336	-1 104	725	-3 145

Pour rappel, la Région détient 82% des parts sociales, pour un capital social inchangé suite aux opérations de recapitalisation (réduction du capital social motivé par les pertes).

L'évolution légèrement à la hausse du passif provient du résultat de l'année impactant les capitaux propres et des provisions pour risques et charges.

Le poste des provisions pour risques et charges concerne le sinistre de janvier 2021 sur la centrale hydraulique de Bras des Lianes (inchangé sur 2024) ainsi que le risque rattaché à 2 litiges prud'hommaux (provision constatée dans les comptes en 2023 et réévaluée en 2024).

INDICATEURS	2024	2023	2022	2021	2020	2019
FDR	2 469	2 195	1 801	1 213	2854	1 775
BFR	574	192	-1 364	-1 507	526	-31
Trésorerie	1 895	2 0 0 3	3 165	2 720	2 328	1 806

	Variatio	on en K€	
Var 2024 vs 2023	Var 2023 vs 2022	Var 2022 vs 2021	Var 2021 vs 2020
274	394	588	-1 641
382	1 556	143	-2033
-108	-1 162	445	392

Les indicateurs de santé financière sont très positifs, notamment depuis les opérations de recapitalisation.

Le fonds de roulement est largement positif et est en progression régulière depuis 2021. Il avoisine le montant des capitaux propres dans la mesure où le montant des immobilisations nettes est faible et qu'il y a peu de dettes financières.

4. Perspectives de développement (année en cours)

La société maintient son dynamisme en proposant à la fois la poursuite d'actions déjà lancées et menées en 2024 et le portage de nouvelles actions.

Ainsi les tableaux suivants reprennent les actions que la société prévoit de contractualiser avec ses actionnaires.

Service	Programme	Actions
		Continuité des actions sur l'ensemble de l'ile avec un objectif de 3200 visites Spots publicités - Programme SLIME
	SLIME	Mise en œuvre d'actions concentrées sur un ou des quartiers prioritaires :
	(Service Local d'Intervention à la Maitrise de	Sainte Rose Convention CCAS Saint Denis
	l'Energie)	Echanges pour la mise en place d'une expérimentation avec EDF sur le
		programme SLIME+, avec une offre sur l'électroménager performant pour envisager la poursuite du programme après 2025
	Transition SARE	Échanges avec ANAH, Etat/DEAL, Région sur la poursuite du programme avec
MAÎTRISE DE LA	(Service d'Accompagnement à la Rénovation	ANAH, Etat/DEAL, Région pour passage en SPRH (Service Public Rénovation de l'Habitat)
DEMANDE EN	Energétique)	Contrat Région jusqu'au 30/06/2025 pour contractualisation par la suite avec EPCI
ENERGIE	vers SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat)	sur l'ICO (Information Conseils Orientation avec TO - CIVIS) - Négociation encore en cours avec autres EPCI
	(Service Public de la Rellovation de l'Habitat)	
	EFFI'KAZ – Audit énergétique	Mise en œuvre des audits énergétiques pour les ménages précaires par une équipe dédiée avec un objectif de 300 audits.
	EFFI KAZ – Addit ellergetique	Accompagnement des bureaux d'études et instruction des dossiers pour la Région Réunion sur les audits énergétiques des ménages CSP+
		Finalisation des audits énergétiques des 126 batiments du CG974
	Ingénierie MDE Tertigire	
	ingeniene inde Terdane	AMO sur travaux ECS, climatisation, audits énergétiques et rénovation énergétique
	Planification des EnR	SAR
Ingénierie MDE Tertiaire Finalisation des audits énergétiques des 126 batiments du CG974		
	Biomasse	
	Géothermie	A STATE OF THE STA
The second state of the se	Energies Marines	
RENOUVELABLES	Energies Marines	
	Hydrogène	
		Mise en place et portage de la Délégation France Hydrogène
	Hydraulique	
	KAP Ecosolidaire	
SOLAIRE	KAP Photovoltaïque	auprès de ménages modestes Conventionnement avec Consuel et EDF pour amélioration du suivi de la filière
5527		Développement plateforme logicielle pour acquisition de données sur les
		installations PV AMO projets PV et IRVE
	Ingénierie Photovoltaïque	AMO SDIRVE
	8	Rédaction DCE, RAO sur différentes collectivités Suivi et exploitation de projets PV
		Rédaction BER 2024 - 2025 Vulgarisation du BER
	Observatoire Energie Réunion	Conversion biomasse
		Focus sur mobilité Conventionnement
STRATEGIE TERRITORIALE	Gouvernance Energie	Animation de la gouvernance
		Révision de la PPE Tableau bord Energie
	Bilans territoriaux	Bilan carbone
		Bilan GES Animation PCAET
	Dispositif Climatisation/PV – Personnes âgées	Définition du cadre du dispositif pour accompagner la mise en œuvre d'une cellule de vie énergétiquement performante et autonome en énergie pour les personnes
	Dispositii Oliillatisatioli/FV - Feisolilles agees	âgées
	OPAH RU Saint-Pierre (Opération Programmée	Animation de l'OPAH RU en collaboration avec l'équipe projet de la Mairie de Saint Pierre (Permanence)
	d'Amélioration de l'Habitat de Rénovation Urbaine de Saint-Pierre)	Accompagnement des personnes et de leurs actions d'amélioration de l'habitat et
		lancement des premiers chantiers Etude de préfiguration d'un pole d'appui technologique aux entreprises et à la R&D
DEVELOPPEMENT &	Distoformo Enorgia	dans le domaine des énergies renouvelables et du bâti tropical :
INNOVATION	Plateforme Energie	Définition du modèle technico-économique Réponse à AAP Européen Teaming
. Reponse a AAP Europeen Team . Pré-programmation Batiment Réalisation et nortage de l'étude		
	Etude futurs énergétiques 2050	Appropriation des résultats et modèles
		Accompagnement à la création d'une SEM Energie (SIDELEC, Région, CDC)
	SEM Energie	Mise en place d'un cadre contractuel pour portage de la mission
		Articulation avec équipes et expertises d'Energies Réunion et des acteurs du territoire
		1

	Developpeme	nt & Pilotage de l'activité
		Consolidation du comité d'offres
	Comité d'offres	Consolidation du carnet de commandes avec l'ensemble des collectivités
		Articulation avec comité de projet
		Mise en place du comité de projets : . Interne
		Externe avec les collectivités (service et élus)
	Comité de projets	Mise en place des fiches projets avec détail de l'avancement technique
DEVELOPPEMENT		Amélioration du suivi du temps de travail réel sur les projets pour mise en œuvre d'actions d'amélioration de la performance
INTERNE	Dématérialisation	Dématérialisation des processus pour améliorer et accroître l'efficacité des équipes . Mise en place des processus . Développement des solutions logicielles no-code sur base Microsoft
		Etat des lieux des process internes & cartographie
	Amélioration continue	Amélioration, mise en œuvre et suivi des process
		Réflexion sur normalisation et certification ISO
		Travail collaboratif et conventionnement avec les collectivités et les CCAS
	Animation Territoriale	Echanges avec les collectivités locales
		Organisation du Séminaire Energies Réunion
	D	anno a Hamataga
	Ress	ources Humaines
		Création d'une équipe audits techniques
		Remplacement des personnes en absence longue durée
		Recrutement des directeurs (DAF, Directeur EnR)
		Recrutement de techniciens en remplacement
	Organisation des équipes & Recrutement	Remplacement des postes vacants : Techniciens Responsable juridique Juriste Chargé/chef de projet OER Chef de projet MDE Tertiaire (Rplct Chef de service MDE Tertiaire) Chargé de projet solaire (Rplct chef de projet dématérialisation)
		Création de poste : Chef de projet futurs énergétiques (NIIe mission) Alternants services MDE - ENR (Missions MDE & controle KAP PV & ECS) Chefs de projet solaire (si contrat collectivité St André & St Pierre) Chargé/chef de projet Energies Citoyennes (si Contrat Région / ADEME) Autres (si contrats supplémentaires le nécessitant)
		Mise en place d'une grille salariale
		Poursuite du dispositif de primes sur objectifs avec mise en œuvre sur service Kap Photovoltaique
DEVELOPPEMENT		Rattrapage primes vacances 2021 à 2024
INTERNE	Gestion du personnel	Révision de l'accord d'entreprise et du règlement intérieur : Mise en place du suivi du temps de travail avec le badgeage distanciel Mise en conformité du cadre de travail par rapport à la réglementation relative au temps de travail Mise en place d'une approche réaliste de la valeur du temps de travail aver réflexion sur la politique de récupération du temps ou de rémunération par primes Mise en place d'un cadre de travail pour assurer un meilleur pilotage du travail et de l'activité de l'entreprise. Pour les équipes, mise en place d'un cadre de travail pour assurer un suiv d'activité et avoir une politique QVT au sein de l'entreprise

		Mise à jour du DUERP		
	Sécurité & Assurances	Audit et définition d'un plan de prévention des risques Audit de sécurité sur Bras des Lianes, Formation et habilitation des équipes aux formations obligatoires (travaux en hauteur, SST,) Mise en application d'une note de service droit de retrait Renouvellement et achat de nouveaux EPI, Acquisition de matériels de sécurisation des équipes (balise GPS, bouton d'alerte), Ecriture et mise à jour des procédures de maintenance (Bras des Lianes) Révision et actualisation puis transmission d'un dossier technique et financier		
		complet à destination du Comité Directeur des Assurances, Saisine du Bureau Central de Tarification – Branche Construction, pour obtenir une couverture obligatoire minimale, Poursuite de la recherche de solutions pour les autres volets non assurables obligatoirement (diagnostics, conseil, exploitation technique), Sollicitation Echange avec Ides collectivités actionnaires notamment la collectivité majoritaire sur la définition d'un cadre juridique permettant dans de sécuriser lele cadre du transfert des responsabilités assurantielles.		
	Logistique	et moyens généraux		
		Hébergement de 7 à 9 personnes à la SPL Maraina (De Mai 2024 à Juin 2025) et à Savannah locaux La distillerie à partir de juin 2025		
	Local à Caint Baul	Nombre de salariés en croissance		
	Local à Saint-Paul	Besoin de bureaux et d'espaces		
DEVELOPPEMENT		Stockage des Tiny house et regroupement des archives et du matériel		
INTERNE		Définition en cours des locaux et des espaces Déménagement à Savannah, locaux de La Distillerie :		
		. Travaux d'emménagement		
	18 m 2 303 m	Remise en œuvre de la géolocalisation avec plateforme de réservation Amélioration de la gestion du parc véhicule		
	Gestion des véhicules	Réflexion en cours sur location véhicules (Longue durée, ou selon besoin		
		mensuel) et renouvellement partielle de la flotte arrivée en fin de contrat		
	Cor	mmunication		
	Communication externe	Nouveau logo, nouvelle charte graphique et nouvelle dénomination sociale		
		Partenariat LocaTerre : 8 émissions Présence sur Salon de la Maison		
		Mise à jour du site web		
	Communication interne	Mise en place d'une newsletter interne		
	Communication memo	Mise en place d'une action de team building (Randonnée, autres)		
	Direction Administr	ative, Financière et Juridique		
		Mise en place de la procédure de contrôle analogue		
		Audit et révision des procédures administratives et juridiques		
DEVELOPPEMENT INTERNE	luridique	Renforcement de la procédure contrôle analogue : . Mise en place comité de projet . Nomination d'un censeur Région Réunion (DGA DD)		
	Juridique	Passation de marchés pour les besoins internes		
		Mise à jour du KBIS		
		Mise à jour des procédures		
		Mise à jour du guide interne de la Commande Publique		
		Mise en place des clôtures trimestrielles		
		Mise en place d'une comptabilité analytique détaillée		
	Continue administrative at financia	Création de documents afin d'uniformiser les méthodes de travail et d'optimiser la		
	Gestion administrative et financière	performance des équipes Audit de la fonction finances		
		Mise en œuvre des préconisations		
		Réflexion sur mise en place actions R&D&I Amélioration et Mise en place de tableaux de bord et de tableau de suivi interne et externe		

5. Tenue des comptes et mission d'audit légal du commissaire aux comptes

Les comptes 2024 ont été arrêtés par le CA du 27 mai 2025 et approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2025.

Le Commissaire aux Comptes a certifié les comptes annuels de l'exercice 2024 sans réserve mais avec des observations (sur les provisions pour risques et charges et sur les avances perçues non dépensées au 31/12/2024 sur les opérations de mandat) au regard des règles et principes comptables français. Ces derniers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice 2024 et de la situation financière et patrimoniale de la société à la fin de cet exercice.

Le Commissaire aux Comptes signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion et qu'il ne peut en conséquence pas attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Le rapport sur les conventions réglementées ne soulève pas de point significatif.

Les rapports du CAC (sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées) sont disponibles et peuvent être consultés sur demande.

GESTION DES RISQUES ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1. <u>Identification et traitement éventuel des risques et incertitude d'ordre juridique,</u> financier, technique ou conjoncturel

Commentaire éventuel de la collectivité actionnaire.

Les risques identifiés ci-après s'inscrivent donc dans une démarche d'amélioration de leur gestion, avec notamment en bleu les actions mises en œuvre pour limiter ces risques.

Nature du risque	Description et exemples				
Risque technique	 Gestion de la centrale Hydro-électrique de Bras des Lianes : Audit de l'état de la centrale hydroélectrique de Bras des Lianes. Audit des risques sur l'exploitation de cette centrale. Rappel du droit de retrait (note de service). Sécurisation du site (travaux en hauteur). Renouvellement des équipements de protection individuelle. Audits énergétiques sur bâtiments tertiaires avec visites des agents de la société sur toitures et instrumentation d'équipements électriques : Rappel du droit de retrait (note de service). Formation des équipes et renouvellement des habilitations. Renouvellement des équipements de protection individuelle. Visites d'analyse et de contrôle d'installation photovoltaïque : Rappel du droit de retrait (note de service). Formation des équipes et renouvellement des habilitations. Renouvellement des équipements de protection individuelle. 				
Risques juridiques	 Le GIP PPIEBR est actionnaire de la société depuis le 2 février 2018 bien que la composition de l'actionnariat d'une SPL doive être entièrement publique. Une cession d'actions entre le GIP PPIEBR et la Commune de Saint-Leu à débuté en 2024 afin d'entériner la sortie du GIP PPIEBR de l'actionnariat. Mise en conformité avec la règlementation RGPD. Actions en cours de régularisation Certains avantages sociaux accordés aux employés de la société semblent être à la limite de la légalité (jours de RTT/congés supplémentaire pour un travail de 35 h par semaine) Un marché a été lancé afin de bénéficier de l'accompagnement par un cabinet spécialisé, pour mise en place d'un nouvel accord d'entreprise et la mise à jour du règlement intérieur en début d'année 2026 pour régulariser la situation Situation assurantielle : suite aux sinistres sur le site de Bras des Lianes, l'assureur historique a souhaité redéfinir le laccusé de réception en préfecture 				

	périmètre des activités couvertes (avec exclusion notamment la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi que l'exploitation et la maintenance d'installations photovoltaïques ou hydroélectriques). • Energies Réunion a entrepris des consultations d'assureurs avec le recours à un cabinet spécialisé pour
	le lancement d'un marché d'assurance qui a été infructueux. Energies Réunion a donné mandat exclusif à un courtier pour avoir une couverture assurantielle (toujours en cours).
Risques financiers	 Les risques financiers pour la structure concernent essentiellement les contentieux sociaux. Ces risques ont fait l'objet de provisions dans les comptes au 31/12/2024.

2. Mesures de prévention et de détection en matière de déontologie et de corruption

Mesures de prévention

La SPL Énergies Réunion dispose des mesures préventives contre la corruption à travers les mécanismes suivants :

- Un règlement d'achats définissant les règles propres à la société dans le cadre des achats internes ainsi que ceux passés au nom et pour le compte de ses actionnaires.
 En effet, une répartition des compétences est mise en place entre les actionnaires (Assemblée Spéciale / Conseil d'Administration) et le Directeur Général. Lorsque les montants
 - (Assemblée Spéciale / Conseil d'Administration) et le Directeur Général. Lorsque les montants sont supérieurs à 1 000 000 euros HT (travaux) et 221 000 euros HT (fournitures et services), une information globale est donnée aux administrateurs.
 - En revanche, lorsque les montants sont supérieurs à 3 500 000 euros HT (travaux) et 221 000 euros HT (fournitures et services), une information globale ainsi qu'un avis conforme est obligatoire à la signature préalable du marché.
- Des règles internes sont spécifiées dans le guide interne de la commande publique relatives à :
 - o La passation des procédures formalisées
 - o La passation des procédures en procédure adaptée
 - La passation des procédures relatives aux marchés de services sociaux et autres services spécifiques
 - La passation des procédures sans publicité ni mise en concurrence
- La signature d'une déclaration annuelle d'absence de conflit d'intérêts
 - Il s'agit d'un formulaire signé par les techniciens d'Energies Réunion pour tous les dispositifs co-financés par le FEDER.
 - Ce formulaire vise à prévenir ou à faire cesser immédiatement les situations de conflits d'intérêts définies dans le Code Général de la Fonction Publique.

Mesures de détection

A ce jour, aucune procédure de faits d'atteinte à la probité a été portée à la connaissance des mandataires de la Région.

3. Autres contrôles externes de la société

En 2024, la SPL Energies Réunion n'a connu aucun contrôle externe.

4. Contrôle analogue de la SPL

La SPL a prévu dans ses statuts et règlement intérieur les conditions spécifiques dont sont issus les extraits suivants :

1. L'exercice du contrôle analogue exercé par les collectivités actionnaires

L'exercice du contrôle analogue conjoint sur la direction de la Société se réalise à travers le respect des clauses du présent règlement intérieur à savoir notamment :

- Une information complète des administrateurs
- La mise en œuvre de réunions régulières de décision et d'informations
- La répartition des attributions et des responsabilités entre les organes dirigeants
- L'assiduité des administrateurs aux réunions des organes

A chaque réunion, le Directeur général de la SPL ou son représentant est chargé de faire un point notamment sur :

- Les affaires financières
- Les affaires juridiques
- · Les affaires sociales et ressources humaines
- · L'exercice du contrôle analogue conjoint

Conformément à l'article 30 des statuts « contrôle exercé par les collectivités actionnaires » repris aux articles 1 des règlements intérieurs de l'Assemblée Spéciale et du Conseil d'administration de la SPL Energies Réunion :

Les collectivités actionnaires représentées au conseil d'administration doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, y compris dans le cadre d'un pluri-contrôle, afin que les conventions qu'elles seront amenées à conclure avec la société soient considérées comme des prestations intégrées (contrats "in house").

A cet effet, des dispositions spécifiques doivent être mises en place.

Elles consistent en des contrôles spécifiques sur trois niveaux de fonctionnement de la société :

- Orientations stratégiques,
- Vie sociale,
- Activité opérationnelle.

Le contrôle exercé sur la société est fondé, d'une part sur la détermination des orientations de l'activité de la société et d'autre part sur l'accord préalable qui sera donné aux actions que la société proposera.

Dès leur première réunion, les instances délibérantes de la société devront mettre en place un système de contrôle et de reporting permettant aux collectivités actionnaires entrant dans le cadre défini au premier alinéa d'atteindre ces objectifs.

Ces dispositions devront être maintenues dans leurs principes pendant toute la durée de la société.

De plus, en 2024 Energies Réunion a mis en place des comités de projet technique et des comités de projet élus, permettant aux collectivités clientes et actionnaires de pouvoir réaliser et valider l'avancement des projets.

2. L'exercice du contrôle analogue dans le cadre de la commande publique

Les collectivités actionnaires exerceront un suivi permanent sur l'activité et la politique d'achats et de commande publique de la Société. Les services de la Société effectueront un reporting régulier de l'activité de celle-ci auprès des représentants et du Conseil d'administration.

Conformément à l'article 9.2 du présent règlement intérieur, le Conseil d'administration :

- Approuvera une politique d'achats pour la Société
- Déterminera la répartition des compétences et des responsabilités pour l'ensemble des procédures d'achats applicables au sein de la Société.
- Statuera sur tout ou partie des attributions des marchés passés par la Société en tant que commission d'appels d'offres (CAO)

3. L'exercice du contrôle analogue sur les activités opérationnelles de la société

Les collectivités actionnaires exerceront un suivi permanent sur les opérations qu'elles auront respectivement confiées à la Société. Les services de la société effectueront un reporting régulier de l'activité de celle-ci auprès des représentants et du Conseil d'administration.

Chaque contrat fera l'objet d'une information régulière sur la signature, l'état d'avancement et le solde de l'action auprès du représentant élu de la collectivité actionnaire concerné par le

Les modalités spécifiques des dispositifs de suivi et de contrôle de chaque contrat entre les collectivités actionnaires et la Société sont définies selon leur cadre juridique propre et au regard des statuts des dispositions législatives et règlementaires mais aussi du présent règlement intérieur.

La procédure de contrôle analogue a fait l'objet d'une actualisation récente formalisée dans un document en CA du 22/05/2024 et en AG du 25/06/2024.

Afin d'illustrer l'effectivité du contrôle analogue que nous avons mené nous vous exposons ci-après les points à l'ordre du jour des CA et AG.

ORDRE DU JOUR

I PROCÈS-VERBAUX DES REUNIONS DU 31 OCTOBRE 2023 ET DU 8

NOVEMBRE 2023

A) PROCÈS-VERBAUX DES REUNIONS

- 1 RAPPEL
- 2 INFORMATIONS RELATIVES AU DÉLAI D'ENVOI DES DÉLIBERATIONS
- 3 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 31 OCTOBRE 2023
- 4 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
- 8 NOVEMBRE 2023
- B) DECISION(S) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- II RECENSEMENT DES CONTRATS PASSÉS PAR ÉNERGIES RÉUNION
- A) CONTRATS CONCLUS
- B) CONTRATS SOLDÉS
- C) CONTRATS EN COURS DE NÉGOCIATION
- D) DECISION(S) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- III PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET APPROBATION DES

COMPTES DE L'EXERCICE 2023

- A) RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET CHIFFRE D'AFFAIRES ANALYTIQUE
- 1 PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITÉS TECHNIQUES
- 2 PROJET DE RAPPORT DE GESTION
- 3 PROJET DE RAPPORT DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- 4 PROJET DE RECETTES ANALYTIQUES
- 5 PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À

- L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
- B) PROJET DE BILAN COMPTABLE
- 1 PROJET D'ARRÊTÉ DES COMPTES
- 2 PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT NET
- C) DECISION(S) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- IV ACTIVITÉS PRÉVISIONNELLES POUR L'ANNÉE 2024
- A) PROGRAMME D'ACTIONS 2024-2025
- B) COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL
- C) COMPTABILITÉ ANALYTIQUE
- D) DECISION(S) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- V INFORMATIONS RÉGULIÈRES AUX ACTIONNAIRES
- A) VIE SOCIALE FORMALITÉS : MISE À JOUR DU KBIS, ACTUALISATION DES STATUTS ET CESSION D'ACTIONS ENTRE SAINT-LEU / BOIS-ROUGE
- 1 Mise à jour du KBIS d'Énergies Réunion
- 2 Actualisation des statuts suite au changement de dénomination sociale
- 3 Information sur l'entrée de la Commune de Saint-Leu dans l'actionnariat et de
- la sortie du GIP PPIEBR au capital d'Énergies Réunion (cession d'actions)
- B) AFFAIRES JURIDIQUES
- 1 Le contrôle analogue au sein d'Énergies réunion
- a) Rappel sur le contrôle analogue
- b) Présentation de la procédure interne de contrôle analogue
- c) Suivi du contrôle analogue
- 2 Informations « Commande Publique et Achats »
- 3 Informations « Contrats »
- a) La fin du programme ART-MURE
- b) La gestion de la centrale hydroélectrique de Bras des Lianes
- c) La résiliation de conventions de mandat et de contrats
- 4 Informations « Conventions réglementées » au sens de l'article L225-38 du Code de commerce
- C) AFFAIRES SOCIALES ET RESSOURCES HUMAINES (RH)
- 1 Bilan social
- 2 Mise à jour de l'organigramme
- D) DECISION(S) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- VI INFORMATIONS SUR LES ACTIONS INTERNES
- A) LOCATION D'UN NOUVEAU LOCAL A SAINT-PAUL : BAIL COURT
- B) PRÉSENTATION DU NOUVEAU LOGO
- C) RAPPORT SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DU

PRESIDENT (NOVEMBRE 2023)

D) DECISION(S) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VII ANNEXES

En 2024 se sont tenus:

2 conseils d'administration (22/05/2024, 08/10/2024) et une assemblée générale ordinaire (25/06/2024). Les interventions des mandataires aux instances précitées ci-dessus sont reprises dans les procèsverbaux de ces réunions.

5. <u>Autres points de contrôle de la société par les collectivités actionnaires</u>

Les contrats mis en œuvre avec la SPL Energies Réunion font l'objet d'un suivi de leur réalisation par les services en charges des opérations concernée notamment au travers :

- des comités de projet technique en présence des services techniques des collectivités clientes et actionnaires.
- des comités de projet en présence des élus des collectivités clientes et actionnaires.

Ce suivi et les contrôles associés n'ont pas appelé de remarque particulière.

Il est également à préciser, qu'afin de renforcer le contrôle analogue de la structure et du fait qu'environ 80% du chiffres d'affaires de la structure est réalisé avec le service DTE de la Région Réunion, le DGA DD de la Région Réunion a été proposé et nommé comme censeur lors du conseil d'administration d'Energies Réunion en date du 06 juin 2023, afin qu'il puisse avoir accès aux informations et débats lors du conseil d'administration d'Energies Réunion.

IV. BILAN DE LA GOUVERNANCE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

1. Rémunération des mandataires et représentants

Les membres de l'Assemblée Spéciale bénéficier d'indemnité kilométrique. peuvent Ci-dessous est présenté le détail pour 2024 :

Nom des représentants	Actionnaires	Montant à percevoir pour le remboursement frais kilométrique 2024
	Commune de la	
	Plaine des	
Joan DORO	Palmistes	0€

2. Présentéisme et synthèse des positions lors des instances de l'exercice 2024

a. Présentéisme

La participation des mandataires aux instances de gouvernance est présentée ci-dessous :

		Nombre de participations / nombre de réunions tenues
Nom des représentants	Actionnaires	AS
	Commune de la	
	Plaine des	
Joan DORO	Palmistes	0 sur 2

b. Les synthèses de position

Nos interventions et positions émises lors des réunions de la gouvernance de la société sont retranscrites dans les procès-verbaux de ces réunions, disponibles sur demande.

Ci-après pour chacune de ces instances, le détail des points inscrits à l'ordre du jour :

ASSEMBLEE SPECIALE

22/05/2024

- 1- Procès-verbaux des réunions des 31 octobre 2023 et 8 novembre 2023
- 2- Recensement des contrats conclus passés par Energies Réunion
- 3- Présentation des rapports d'activité et approbation des comptes de l'exercice 2023
- 4- Activités prévisionnelles pour l'année 2024
- 5- Informations régulières aux actionnaires
- 6- Informations sur les actions internes
- 7- Informations sur les actions internes

08/10/2024

- Procès-verbal de la réunion du 22/05/2024
- 2- Recensement des contrats passés par Energies Réunion
- 3- Avancement technique et situation comptable au 30 juin 2024
- 4- Atterrissage prévisionnel au 31 décembre 2024
- 5- Activités prévisionnelles pour l'année 2025
- 6- Informations régulières aux actionnaires

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

13/06/2024

- 1- Procès-verbaux des réunions du 31/10/2023 et du 08/11/2023
- 2- Recensement des contrats passés par Energies Réunion
- 3- Présentation des rapports d'activité et approbation des comptes de l'exercice 2023
- 4- Activités prévisionnelles pour l'année 2024
- 5- Informations régulières aux actionnaires
- 6- Informations sur les actions internes

most pas ponts a dans	est pas porté d'autres compléments.			

3. Autres points notés relatifs à la gouvernance

SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LA COLLECTIVITE Date: Joan DORO



ANNEXE 4 : PROJET DE RAPPORT DE GESTION

Du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Exercice 2024

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20251015-DCM18-151025-DE Date de télétransmission : 19/10/2025 Date de réception préfecture : 19/10/2025



SOMMAIRE

I. Préso	entation de la société	4 -
A.	Généralités	
a)	Champ d'intervention	
b)	Portefeuille de commandes	
B.	Établissement des comptes annuels	
a)	Comptes annuels	
b)	Conventions réglementées	
c) C.	Commissaire aux comptes	
c. a)	Données sociales et environnementales Effectif	
a) i.	Effectif par type de contrat	
ii.	Effectif par catégorie et genre	
iii.	Travailleurs handicapés	
	·	
b) i.	Les agences de l'île et la répartition du personnel Les agences d'Energies Réunion	
ii.	Les contrats relatifs aux embauches	
iii.	Les départs	9 -
iv.	Reconduction – Passage en CDI	9 -
v.	Promotion interne	9 -
vi.	Cas particuliers	9 -
vii.	Focus stagiaire	9 -
c)	Démographie	
i.	Égalité homme – femme	10 -
d)	Formation professionnelle continue	
e)	Activités du CSE	11 -
f)	Indicateurs financiers	11 -
II. Activ	ité de la société	14 -
A.	Bilan comptable de l'exercice 2024	14 -
a)	Données générales	14 -
b)	Évolution du chiffre d'affaires	15 -
c)	Charges non déductibles	
d)	Les recettes analytiques	
e)	La trésorerie	
f)	Contrats conclus hors actionnariats	
В.	Activité en matière de recherche & développement	
C.	Bilan des 5 derniers exercices	
a) b)	Capitaly propres	
b) c)	Capitaux propres Tableau des résultats des 5 derniers exercices	Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20251015-DCM18-151025 DE
D.	Perspectives d'avenir et Budget 2025	Date de réception préfecture : 19/10/2025 25-
٥.	. 5.55 55.765 6 676.111 61 266861 2023 111111111111111111111111111111111	∠¬



Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20251015-DCM18-151025-DE Date de télétransmission : 19/10/2025 Date de réception préfecture : 19/10/2025



En vertu de l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 sur les informations devant figurer au rapport de gestion et instaurant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, le présent rapport de gestion fait état de l'activité de la société sur l'exercice 2024.

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise est présenté dans un document joint au présent rapport de gestion.

Présentation de la société

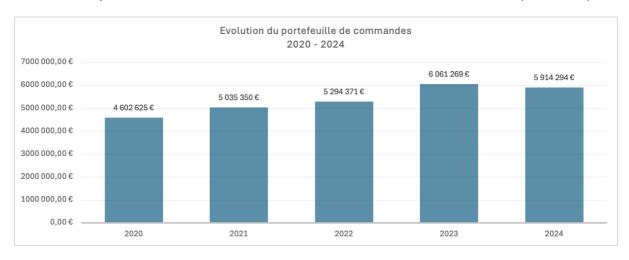
A. Généralités

a) Champ d'intervention

- En 2024, HORIZON REUNION est devenue Énergies Réunion, suite à un changement de dénomination sociale approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juillet 2023.
- Énergies Réunion, Société Publique Locale (SPL) créée en juillet 2013, a pour cœur de métier la valorisation énergétique et environnementale du territoire de la Réunion en général, et de celui de ses actionnaires en particulier.
- Elle accompagne les collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de projets visant à une autonomie énergétique de La Réunion.
- Dans le cadre de la loi du 17 aout 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, HORIZON REUNION a procédé à une modification de son objet social sur l'exercice 2016, devenant « agence régionale de l'environnement et agence locale de l'énergie et du climat ».

b) Portefeuille de commandes

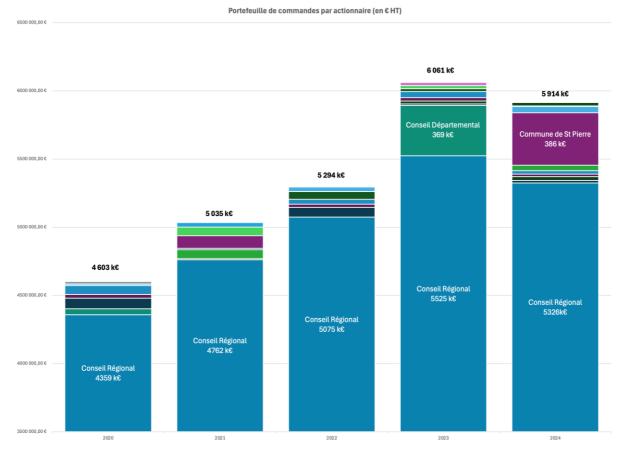
L'évolution du portefeuille de commandes est la suivante sur les 5 derniers exercices (2020-2024) :



Depuis la création de la société (2nd semestre 2013), Énergies Réunion a vu son volume d'affaires progresser au fil des exercices : la progression est de +28% entre 2020 et 2024 de réception en préfecture 974-219740065-20251015-DCM18-151025-DE Date de télétransmission : 19/10/2025 Date de réception préfecture : 19/10/2025



Le poids des commandes par actionnaire, sur les 5 derniers exercices, est présenté dans le graphique suivant :



L'actionnaire majoritaire, la Région Réunion, reste le principal apporteur d'affaires, avec 90% du montant des commandes en 2024.

Entre 2023 et 2024, le niveau des commandes voit son volume réduire de **2,4%** en raison principalement des points suivants :

- La baisse du montant global des commandes de la Région Réunion (-3,6%), notamment en raison :
 - De la baisse de la commande sur le programme SLIME (de 2M€ en 2023 à 1,5M€ en 2024)
 - De la baisse de la commande sur le programme SARE (de 801k€ en 2023 à 517k€ en 2024)
 - Malgré que d'autres commandes aient connues une hausse entre 2023 et 2024, notamment :
 - La mission liée à la mise en place de la plateforme énergie (passant de 25k€ en 2023 à 172k€ en 2024)
 - La mission liée au dispositif KAP Eco Solidaire (passant de 547k€ en 2023 à 1 159k€ en 2024).

Le volume de commandes des autres actionnaires de Énergies Réunion est en légère augmentation, passant de 536k€ en 2023 à 588k€ en 2024.

Accusé de réception en préfecture 974.219740065-20251015-DCM18-151025-DI

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20251015-DCM18-151025-DE Date de télétransmission : 19/10/2025 Date de réception préfecture : 19/10/2025

Il est à préciser que ces commandes peuvent être pluriannuelles pour la réalisation de ces contrats.



Un rapport d'activités technique est fourni en annexe du présent rapport de gestion, détaillant les différentes actions et projets réalisés et suivis par Énergies Réunion pour le compte de ses différents actionnaires.

B. Établissement des comptes annuels

a) Comptes annuels

La méthode d'établissement des comptes a évolué en 2024, concernant la détermination du chiffre d'affaires réalisé sur les contrats de prestation.

La méthode retenue pour la détermination du chiffre d'affaires se base sur les avancements techniques des différentes missions mises en œuvre par Énergies Réunion au 31/12/2024.

Ces avancements techniques ont été déterminés, dans un premier temps, en interne à Énergies Réunion, sur la base de l'avancement le plus précis de chaque tâche devant être réalisée au contrat. Le ratio de l'avancement des différentes taches en fonction de leurs poids détermine l'avancement technique du contrat.

Ces avancements ont par la suite été soumis à chacun des référents techniques des actionnaires d'Energies Réunion, avec un niveau de détail à la tâche supérieur aux années précédentes. Ces échanges ont eu lieu par mail, ou en échange en face à face en comité technique de projet.

Le détail de cette méthodologie, ainsi que les validations internes et les validations externes de la part des actionnaires sont annexés à ce document.

b) Conventions réglementées

Une convention réglementée visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce a été conclue au cours de l'exercice 2024 avec la SPL MARAINA.

Une convention réglementée avec l'association TEMERGIE est toujours en cours, concernant la mise à disposition d'un local pour leurs activités au sein des locaux de La Mare de la SPL Energies Réunion.

c) Commissaire aux comptes

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, l'AG du 17 juin 2019 a nommé le commissaire aux comptes et son suppléant pour 6 années (2019-2024). La SARL EXCO AUDIT BERTRAND, représentée par M. Pierre BERTRAND, a été ainsi nommée commissaire aux comptes titulaire et la société ACA EXCO, représentée par M. Panayotis LIOLIOS, commissaire aux comptes suppléant.

C. Données sociales et environnementales

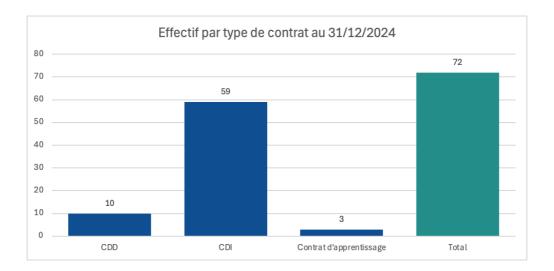
a) Effectif

Au 31 décembre 2024, la société Énergies Réunion s'appuie sur un effectif de 72 salariés.

i. Effectif par type de contrat

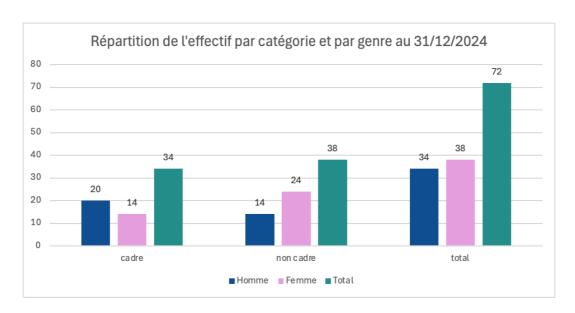


Les effectifs par type de contrat sont présentés ci-dessous.



ii. Effectif par catégorie et genre

Les effectifs par catégorie et genre sont présentés ci-dessous.



iii. Travailleurs handicapés

Au 31 décembre 2024, la société compte 3 salariés reconnus travailleurs handicapés.



b) Les agences de l'île et la répartition du personnel

i. Les agences d'Energies Réunion

Au 31 décembre 2024, la société possède 3 agences. Les salariés se répartissent de la manière suivante :

Agence de Portail 2 : 66,67%Agence de La Mare :26,39%Agence de St Paul : 6,94%

ii. Les contrats relatifs aux embauches

Pour la réalisation de son programme d'action et l'atteinte de ses objectifs opérationnels, il est précisé que les recrutements ayant été effectués étaient nécessaires pour assurer un fonctionnement normal de la SPL Energies Réunion, ainsi que pour l'amélioration de la qualité et en vue de répondre à ses obligations légales et opérationnelles.

Il est à préciser que les chiffres suivants peuvent concerner les mêmes personnes ayant changé de contrats entre des renouvellements de CDD et il est précisé que ces contrats ne représentent pas des ETP complets :

Du 1er janvier au 31 décembre 2024 la société comptabilise 19 embauches :

5 CDI:

- 1 Cheffe de Projet EnR à dominante énergies Marines
- 1 Chef de Projet EnR à dominante Hydrogène
- 1 Chef de projets Européens
- 1 Responsable Innovation
- 1 Directeur EnR et Ingénierie

10 CDD :

- 1 Hôtesse d'Accueil Standard
- 4 Technicien/Technicienne MDE Habitat
- 1 Cheffe de Projet EnR Géothermie
- 1 Chargée de projet EnR Marines et Géothermie
- 1 Directrice Administrative et Financière
- 1 Directeur du service MDE
- 1 Comptable général

4 CONTRATS D'APPRENTISSAGE:

- 1 Licence Professionnelle Maintenance et organisation
- 1 Bachelor Concepteur de Système d'Information
- 1 Master Droit Public (Droit des Affaires)
- 1 Master Ingénierie de Systèmes Complexes



iii. Les départs

18 départs sont recensés de janvier à décembre 2024 :

- 3 ruptures conventionnelles;
- 5 fin de CDD
- 6 fin d'apprentissage (dont 1 durant la période d'essai)
- 2 démissions
- 2 licenciements pour inaptitude

iv. Reconduction – Passage en CDI

Au 31 décembre 2024, il y a eu 8 passages en Contrat à Durée Indéterminée (CDI).

v. Promotion interne

16 évolutions professionnelles ont eu lieu entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, aux postes suivants :

- 4 Chefs de projet : EnR, Transverses, PV, Observation-EnR & Environnement,
- 1 Directrice Ressources Humaines
- 1 Cheffe d'Equipe Sud & Ouest
- 1 Cheffe de secteur
- 1 Chef d'Equipe Audit Technique
- 4 Techniciens Audit technique
- 1 Technicien solaire
- 1 Chef de Département MDE Tertiaire
- 1 Directrice MDE & Habitat
- 1 Responsable Informatique

vi. Cas particuliers

2 salariés sont actuellement en contrat à temps partiel (28h/semaine).

vii. Focus stagiaire

La SPL a accueilli 2 stagiaires au cours de l'année 2024 :

- 2 stagiaires en M2

Les gratifications (indemnité légale hors prime) versées s'élèvent à 8 419,05€.

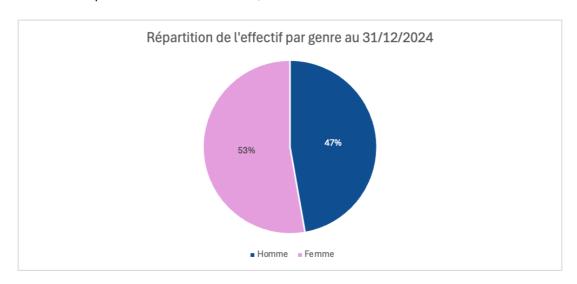


c) <u>Démographie</u>

Au 31 décembre 2024, l'âge moyen des salariés est de 35,28 ans.

i. Égalité homme – femme

La société se compose au 31 décembre 2024, de 34 Hommes et de 38 femmes.



d) Formation professionnelle continue

Dans le cadre de la formation professionnelle continue, **846,25 heures de formation** ont été réalisées en **2024.**

Type de formation	Nombre d'heures
Développement personnel	49,00
Affirmer sa confiance professionnelle	14,00
Parcours sur soi	35,00
Entretien ou perfectionnement des connaissances	529,2 5
Autoconsommation collective	14,00
Diagnostic, Pathologie, Prescription des bâtiments en milieu tropical et comment intégrer les matériaux biosourcés	280,00
Document Unique	7,00
Equicoaching	200,25
Mécanismes de financement	7,00
Montage juridique des projets EnR électrique et gaz	14,00
Présider, Animer et Piloter le CSE	7,00
Santé et Sécurité au travail	268,00
Habilitation Electrique Photovoltaïque	170,00
Habilitation initiale PV	98,00
Total général	846,25 Accuse 974-21 Date d Date d



e) Activités du CSE

La société verse 0.57% de sa masse salariale pour financer les activités sociales et culturelles et 0.20% au titre du budget de fonctionnement. Le montant total versé en 2024 est de 20 410,85€.

CSE	Budget fonctionnement 0,20 %	Budget œuvres sociales et culturelles 0,57%
Budget versé au titre de l'année 2024	5 301,52 €	15 109,33 €

Les mandats de représentants du CSE sont arrivés à échéance le 4 avril 2022. Des élections pour le renouvellement du CSE se sont déroulées le 5 avril 2022.

Conformément aux règles applicables au calcul des seuils et de l'effectif de la société, le nombre de représentants élus se présente comme suit :

- 4 Délégués Titulaires ;
- 4 Délégués Suppléants.

Conformément à la Convention Collective N°3018 SYNTEC, applicable à notre société, il est précisé que « lorsque dans une entreprise de plus de 25 salariés les ingénieurs et cadres sont au moins au nombre de 15, il sera constitué un collège électoral spécial ». A ce titre, deux collèges sont actuellement représentés au sein d'HORIZON RÉUNION :

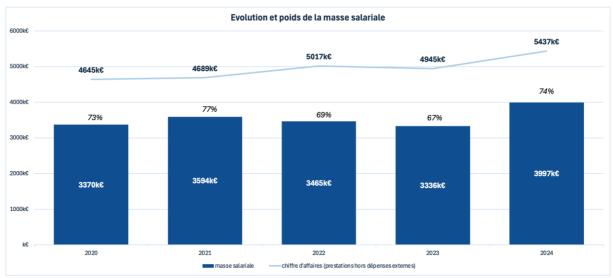
- Un collège non cadre ;
- Un collège cadre.

A ce jour, aucun Délégué Syndical n'a été désigné par les syndicats. Il est à noter que, suite à des démissions au sein des élus du CSE en 2022, 2023 et 2024, le CSE est composé de 4 membres élus.

f) Indicateurs financiers

L'évolution des indicateurs de masse salariale sur les 5 derniers exercices est résumée dans le graphique ci-dessous :



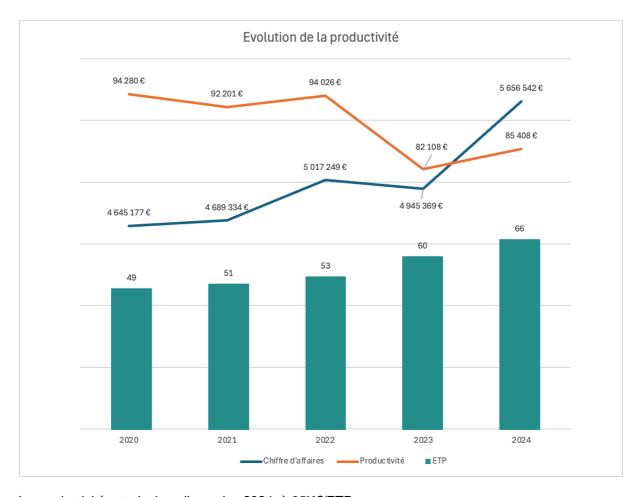


Depuis 2020, les charges de personnel représentent en moyenne 72% du chiffre d'affaires.

Sur l'exercice 2024, la masse salariale montre une augmentation de 20% par rapport à l'exercice 2023. Cette augmentation est dû à l'augmentation de l'effectif de l'entreprise (+10% en ETP) pour répondre à l'augmentation du Chiffre d'affaires (+10%), ainsi qu'aux ajustements liés aux rattrapages des primes vacances de 2021 à 2024 (+ 38 k€), aux revalorisations liées à la mise en place de la grille salariale (+53 k€) et aux fins de contrats exceptionnelles (environ 110 k€).

La productivité augmente de 4% entre 2023 et 2024, tout en sachant qu'un effort a été menée pour l'amélioration de la qualité des livrables et rendus, présentés en assemblées en d'Octobre 2024.





La productivité est ainsi sur l'exercice 2024, à 85K€/ETP.

Les effectifs sont exprimés en Équivalents Temps Plein calculés sur les heures travaillées et sont donc de 66 ETP sur 2024.



II. Activité de la société

A. Bilan comptable de l'exercice 2024

a) Données générales

Le chiffre d'affaires est évalué à 5 456 542€ (4 945 369,00 € en 2023, soit une augmentation de 10%).

Le compte de résultat affiche un total des produits d'exploitation de 5 839 389€ en 2024 (5 326 907€ en 2023) et un total de charges d'exploitation de 5 637 861€ (5 174 593€ en 2023), dégageant ainsi pour l'exercice 2024, un résultat d'exploitation positif de 201 558 € (152 314€ en 2023).

Le total des produits d'exploitation comprend principalement :

- 5 456 542 € (4 945 369 € en 2023) de chiffre d'affaires net liés aux prestations de services,
- 0€ (309 787€ en 2022) de subventions d'exploitation liés à des actions,
- 32 619 € d'aide à l'embauche pour les contrats pro,
- 150 228 € d'autres produits (produits divers de gestion courante, reprises sur provisions, avantages en nature et transferts de charge de personnel)

Le résultat net s'établit à 195 518€ (150 537 € en 2023), compte tenu :

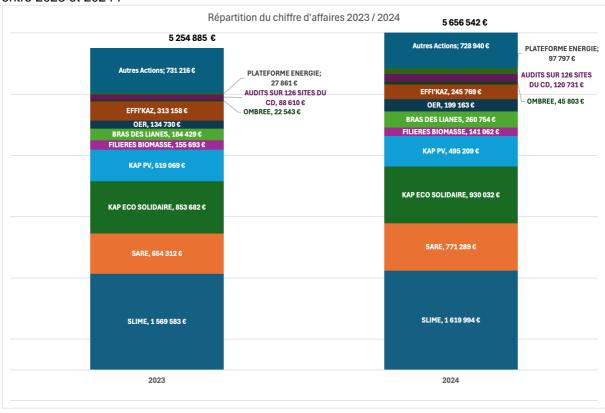
- De charges liées aux intérêts d'emprunt de 4 079 €
- D'un résultat exceptionnel de 1 960€

en€uros	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	évolution 2024/2023
chiffre d'affaires CPI	5 656 542 €	4 945 369 €	5 017 249€	4 689 334 €	14%
chiffre d'affaires subvention		309 787€	426 509 €	305 762 €	-100%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 656 542 €	5 255 156 €	5 443 758 €	4 995 096 €	8%
Autres produits & subventions contrat aidés	182 848 €	71 751€	71 093 €	60 000 €	155%
SALAIRES	2914722€	2396014€	2493581€	2 545 994 €	22%
CHARGES SOCIALES	1082421€	939 726 €	971 638 €	1048201€	1 5%
Achats	304 778 €	247 425 €	222 085 €	92 705 €	23%
Services Exterieurs	572 316€	698 089 €	802 170 €	777 185 €	-18%
Autres charges externes	622 926 €	793 867 €	310 201€	320 048 €	-22%
Impôts & Taxes	140 668€	99 472€	133 834€	128 201 €	41%
RESULTAT D'EXPLOITATION	201 558 €	152 314 €	581 342€	142 762 €	8%
Résultat financier	-4 079€	-3 045€	-7912€	-7 370 €	34%
Résultat exceptionnel	-1960€	1 268 €	-13 408 €	-17 025€	-255%
RESULTAT NET	195 518 €	150 537 €	560 022€	118 367 €	30%



b) Évolution du chiffre d'affaires

Le graphique ci-dessous illustre le poids des principaux contrats dans l'évolution du chiffre d'affaires, entre 2023 et 2024 :



Les principales évolutions sont les suivantes :

- CPI: le chiffre d'affaires généré par les CPI est en hausse, résultant principalement de la progression des réalisations sur le programme SARE (+120k€), sur le dispositif KAP Eco Solidaire (+76k€), sur les audits énergétiques et thermiques du patrimoine bâti du Conseil Départemental (+32k€) et sur la mission liée à la mise en place de la plateforme énergie (+69k€).
- Mandats: la hausse de +76 K€ (+41%) du chiffre d'affaires réalisé correspond à la convention pluriannuelle d'exploitation et maintenance de la centrale hydroélectrique du Bras des Lianes et à la convention pour la réhabilitation de la centrale.
- Subventions: le programme ART MURE s'étant terminé au 30/06/2023, il n'y a plus de chiffre d'affaires lié aux subventions en 2024.

c) Charges non déductibles

La société n'a pas engagé de dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

d) Les recettes analytiques

Le chiffre d'affaires par convention est évalué suivant la méthode de l'avancement.

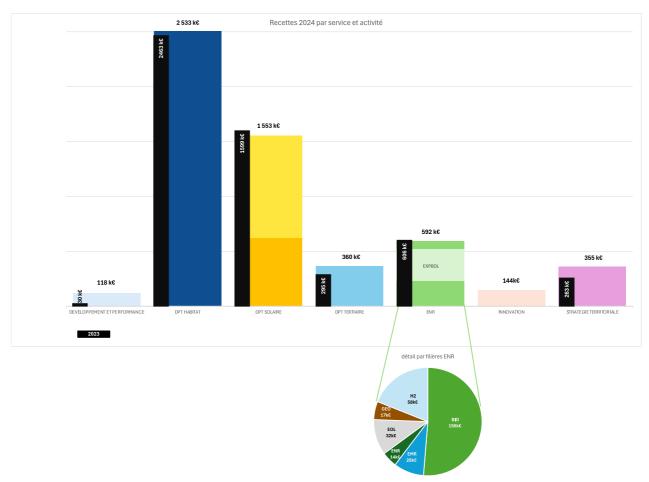
La détermination de l'avancement se fait de manière concertée avec les actions de l'avancement de l' méthodes:



- Soit sur la base des avancements de chacune des tâches devant être réalisées sur les missions mises en œuvre par Énergies Réunion;
- Soit sur la base du nombre de dossiers/visites réalisés lorsque cette donnée objective est prévue au contrat.

Les dépenses directement affectées à la convention concernée lorsqu'elles sont prévues au contrat s'ajoutent au chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires par service et par activité, se décompose comme suit :



Le Département Habitat contribue pour 45% au chiffre d'affaires : c'est à ce service que sont rattachées les conventions SLIME et SARE (mission également rattachée au Département Tertiaire pour les actes B SARE).

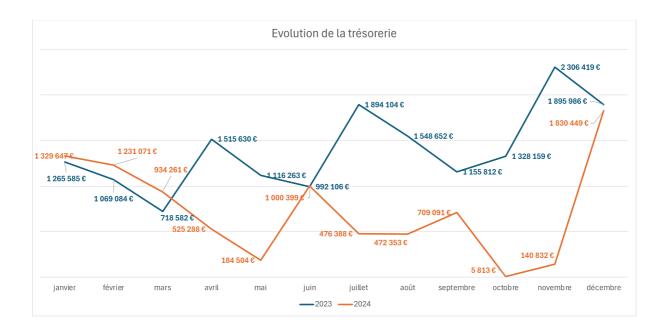
Le Département Solaire, qui assure depuis 2023 la mise en œuvre des dispositifs KAP EcoSolidaire et KAP Photovoltaïque représente quant à lui 27% du chiffre d'affaires.

Les charges de personnel non directes (Support) représentent 15% du total de la masse salariale.



e) La trésorerie

L'évolution de la trésorerie sur l'exercice 2024 est la suivante :



La variation de la trésorerie en 2024 s'explique notamment par les éléments suivants :

- Janvier à mai : Aucune facturation de nouveaux contrats. En revanche, les paiements fournisseurs et les charges salariales ont été maintenus, générant des charges sans chiffre d'affaires associé.
- Juin : Encaissement du 1er lot d'acomptes sur les contrats signés pour l'année 2024.
- Septembre : Réception du 2ème lot de règlements liés à ces mêmes contrats.
- Septembre octobre : Enregistrement d'un avoir suite à un trop-perçu sur un contrat, impactant temporairement la trésorerie, et paiement des rattrapages de primes vacances des années 2021, 2022, 2023 et de 2024.
- Novembre décembre : Facturation de l'avancement et du solde d'un nombre important de contrats, venant ramener un solde de trésorerie important.

Cette chronologie met en évidence les principaux points ayant contribué à une gestion de la trésorerie difficile lié également à un management complexe du service finances.

L'évolution de la trésorerie doit être appréciée en tenant compte des délais de règlements clients et fournisseurs.

Les modalités de règlement habituellement prévues aux différents CPI et conventions de mandat prévoient les versements suivants :

- Un acompte de 30% à 50% du total de la rémunération, à la signature du contrat ;
- Le solde après réception et validation de la facture et des justificatifs prévus au contrat;
- Dans certains cas: un paiement intermédiaire dont le montant et la période de versement sont définis au cas par cas.



Dans le même temps, le paiement des factures fournisseurs nécessaires à la réalisation des CPI (dépenses externes) et au fonctionnement général de la société, suit la règle de droit commun. Le délai de règlement est fixé au 30ème jour suivant l'exécution des prestations ou suivant la réception des marchandises. Ce délai, dans le cas où il est précisé au contrat, ne peut excéder les 60 jours date de facture (ou 45 jours fin de mois).

La refacturation de ces dépenses externes intervient, dans majorité des CPI, en fin de prestation, sur présentation de l'ensemble des justificatifs de dépenses, ce qui suppose donc une avance de trésorerie pour Énergies Réunion.

L'évolution des délais de règlement est présentée dans le tableau ci-dessous :

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes sur exploitation	5 049 722	5 055 096	5 514 851	5 282 499	5 656 542
Créances clients	1 216 797	348 847	613 781	168 901	144 066
Délai de règlement clients en jours	88,0	25,2	40,6	11,7	9,3
Achats (frais généraux)	1 177 423	1 139 892	1 325 666	1 278 893	1 279 838
Dettes fournisseurs	550 868	143 867	260 398	155 269	68 266
Délai de paiement fournisseurs en jours	170,8	46,1	71,7	44,3	19,5
Ecart en jours	82,8	20,9	31,1	32,6	10,2

Sur l'exercice 2024, le délai de règlement clients réduit de 2,4 jours par rapport à 2023. Parallèlement, le délai de règlement des fournisseurs réduit également de 14,8 jours, ce qui démontre d'une amélioration du suivi des règlements clients et paiements fournisseurs sur l'année 2024.

Comme en 2023, la société n'a pas eu recours aux cessions de créances Dailly.

La balance âgée par actionnaire / partenaire, au 31/12/2024, présente comme suit :

Actionnaire/Partenaire	Total	Solde non échu	De 1 à 30 jours	De 31 à 45 jours	De 46 à 60 jours	+ de 60 jours
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUNION	99 898,79 €		80 117,81 €			19 780,98 €
MAIRIE DE SAINT ANDRE	6 347,25 €				6 347,25 €	
MAIRIE DE SAINT PAUL	11 989,25 €		11 989,25 €			
MAIRIE SAINT PIERRE	8 972,53 €		8 972,53 €			
HOTEL DE REGION PIERRE LAGOURGUE	17 285,00 €		14 024,12 €			3 260,88 €
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER REUNION	(427,22)€	(427,22)€				
Total	144 065,60 €	(427,22)€	115 103,71 €	- €	6 347,25 €	23 041,86 €

L'antériorité des créances n'est pas significative (80% des créances sont échues à 30 jours).

f) Contrats conclus hors actionnariats

Sur l'année 2024, Énergies Réunion n'a conclu ou mené aucun contrat hors actionnariat.

B. Activité en matière de recherche & développement

La société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.



C. Bilan des 5 derniers exercices

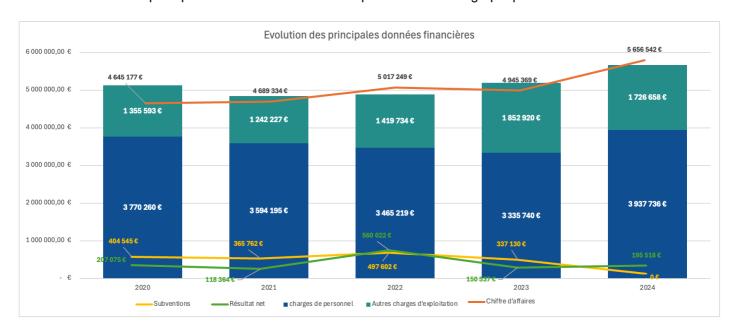
Le cœur de métier de la SPL Énergies Réunion porte sur des actions à vocation Énergie & Climat.

L'extension de son objet social en 2016 lui permet également d'intervenir dans les domaines de l'Environnement et de l'Aménagement durable.

Toutefois, aucun contrat n'a été passé dans ces 2 champs d'intervention depuis la création de la société.

a) Chiffre d'affaires et résultat

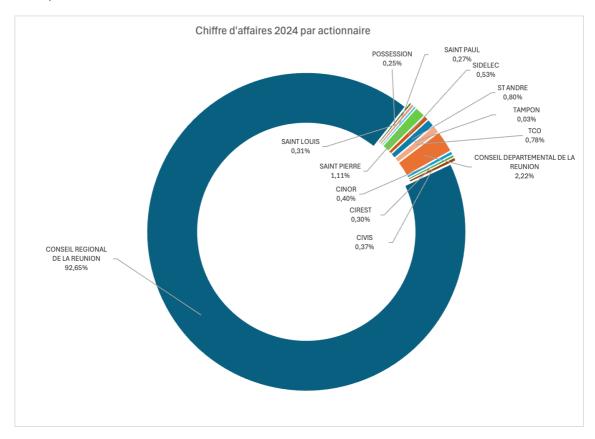
L'évolution des principales données financières est présentée dans le graphique ci-dessous :



Le chiffre d'affaires progresse de +22% entre 2020 et 2024. Par rapport à l'exercice précédent, l'augmentation est de 14%.



L'actionnaire majoritaire, la Région Réunion, participe pour une part largement prépondérante au chiffre d'affaires et au résultat de la société. En 2024, la part de la Région s'établit à 92,5% du total des produits d'activité, contre 85% en 2023.





L'évolution des indicateurs financiers est présentée dans le tableau des soldes intermédiaires de gestion des 5 derniers exercices ci-dessous.

SIG en €uros	2020	2021	2022	2023	2024	% évol
Prestations de services	4 645 177 €	4 689 334 €	5 017 249 €	4 945 369 €	5 656 542 €	14,38%
Achats matières et consommables					(5 546)€	·
Sous-traitance directe	22 940 €	17 579 €	148 964 €	185 362 €	237 872 €	28,33%
MARGE BRUTE GLOBALE	4622237 €	4671755 €	4 868 285 €	4760007 €	5 424 216 €	13,95%
Autres achats et charges externes	1 154 483 €	1 122 313 €	1 176 703 €	1 093 530 €	1051517€	-3,84%
VALEUR AJOUTEE	3 467 754 €	3 549 442 €	3691582 €	3 666 477 €	4372699 €	19,26%
Subventions d'exploitation	404 545 €	365 762 €	497 602 €	337 130 €	32 619 €	-90,32%
Impôts et taxes	135 044 €	128 201 €	133 834 €	99 472 €	140 668 €	41,41%
Salaires	2 396 525 €	2 545 994 €	2 493 581 €	2 396 014 €	2914722€	21,65%
Charges sociales	973 735 €	1 048 201 €	971 638 €	939 726 €	1 082 421 €	15,18%
ЕВЕ	366 995 €	192 808 €	590 131 €	568 395 €	267 507 €	-52,94%
Autres produits de gestion	13 €	263 €	17 €	16 €	- €	-100,00%
Autres charges de gestion	24 988 €	18 863 €	16 257 €	36 793 €	53 521 €	45,47%
Reprises amort., provisions, transferts de charges	71 827 €	135 923 €	125 021 €	44 392 €	150 228 €	238,41%
Dotations aux amortissements	89 979 €	91 457 €	69 015 €	59 931 €	42 174 €	-29,63%
Dotations aux provisions	45 462 €	75 913 €	48 556 €	363 764 €	120 482 €	-67%
RESULTAT D'EXPLOITATION	278 406 €	142 761 €	581 341 €	152 315 €	201 558 €	32%
Produits financiers	8 885 €	- €	70 €	- €	- €	0.00%
Charges financières	64 100 €	7370 €	7982 €	3 045 €	4 079 €	33,97%
RESULTAT COURANT	223 191 €	135 391 €	573 429 €	149 270 €	197 478 €	32%
Produits exceptionnels	31699 €	5 550 €	7350 €	12 290 €	20 522 €	67%
Charges exceptionnelles	56 566 €	22 575 €	20 758 €	11 023 €	22 482 €	103,96%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(24 867) €	(17 025) €	(13 408) €	1267 €	(1960)€	-254,70%
Crédit d'impôt	8 750 €					
RESULTAT NET AVANT IMPOT	207 074 €	118 366 €	560 021 €	150 537 €	195 518 €	29,88%

b) Capitaux propres

Compte tenu des difficultés rencontrées sur les premiers exercices d'activité, la société a disposé, jusqu'en 2021, de capitaux propres inférieurs à la moitié de son capital social.

L'augmentation de capital intervenue en 2016 et les résultats en progression ont permis de remonter les fonds propres à un niveau positif, mais restant inférieur au seuil de 50% du capital social.

Une procédure de réduction de capital a été initiée au cours de l'année 2020, sur proposition du Conseil d'administration du 10 août 2020, afin de se conformer à la législation en vigueur (article L.225-248 du Code de commerce).

Une Assemblée générale extraordinaire a statué le 30/06/2021 sur la réduction de capital motivée par les pertes : au terme de la procédure, le capital social s'établit à 993 967 €. La valeur nominale des actions est passée de 100 € à 26,58235 €.

Les déficits antérieurs sont en diminution constante grâce aux résultats nets positifs générés à compter de l'exercice 2017.

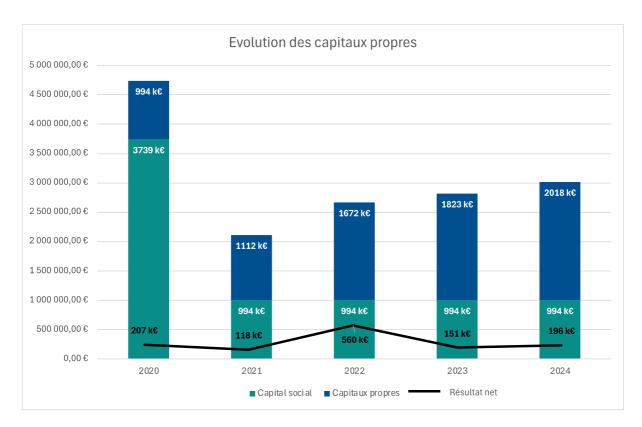
de l'exercice 2017.

de l'exercice 2017.



Depuis 2022, les résultats positifs ont permis de remonter les capitaux propres de la société.

en €uros	2020	2021	2022	2023	2024
Capital social	3 739 167,00 €	993 967,00 €	993 967,00 €	993 967,00 €	993 967,00 €
Résultat net	207 075,00 €	118 365,00 €	560 022,00 €	150 537,00 €	195 518,00 €
Capitaux propres	993 966,00 €	1112332,00 €	1672353,00 €	1822890,00 €	2018409,00 €
% du capital social	27%	112%	168%	183%	203%
Déficits cumulés	-2 745 200,00 €	-2 626 835,00€	-2 066 813,00 €	-1916276,00€	-1 720 758,00€



La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des 3 derniers exercices.



c) Tableau des résultats des 5 derniers exercices

en €uros	2020	2021	2022	2023	2024
1. Situation financière en fin d'exercice					
0.121711.00.0111					
a. CAPITAL SOCIAL au 31 décembre	3 739 167 €	3 739 167 €	993 967 €	993 967 €	993 967 €
b. NOMBRE D'ACTIONS au 31 décembre	37392	37392	37392	37392	37392
2. Résultat global des opérations					
a. CHIFFRE D'AFFAIRES HT CPI au 31 décembre	4 645 177,00 €	4 689 334,00 €	5 017 249,00 €	4 945 369,00€	5 656 542,00€
b. SUBVENTIONS au 31 décembre	404 545,00 €	365 762,00 €	497 602,00€	337 130,00€	32 619,00 €
	342 694,00 €	286 295,00 €	677 593,00 €	574 232,00 €	358 174.00 €
c. Résultat avant impôts, amortissements et provisions	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,	,	,	0,00€
d. Impôts sur les sociétés	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	,
e. Résultat après impôts, amortissements et provisions	207 075,00 €	118 364,00 €	560 022,00 €	150 537,00 €	195 518,00 €
f. Montant des résultats distribués	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
3. Résultat des opérations réduit à une seule action en euros					
3. nesultat des operations reduit à une seute action en edios					
a. Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	9€	8€	18€	15€	10€
b. Résultat après impôts, amortissements et provisions	6€	3€	15€	4€	5€
c. Dividende versé à chaque action	0€	0€	0€	0€	0€
4. Personnel					
4. Personner					
a. Effectif moyen de l'exercice	49	51	51	60	66
b. Montant de la masse salariale	3 370 260,00€	3 594 195,00 €	3 465 219,00 €	3 335 740,00€	3 997 143€
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	21 295 €	19361€	18 625 €	18 255€	19 362€



D. Perspectives d'avenir et Budget 2025

Les hypothèses de budget pour l'exercice 2025 sont basées sur l'enveloppe de commandes à la date du rapport de gestion, et sur les pourcentages d'avancement estimés par les chefs de service.

Le budget synthétique est présenté comme suit :

En €uros	Budget 2025	2024	2023	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires CPI	5 550 000 €	5 375 072 €	4 945 369 €	5 017 249 €	4 689 334 €	4 645 177 €
Dépenses CPI refacturées	237 872 €	281 470 €				
Chiffre d'affaires subvention	13 510 €		309 787 €	426 509 €	305 762 €	404 545 €
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5801382 €	5 656 542 €	5 255 156 €	5 443 758 €	4 995 096 €	5 049 722 €
Autres produits & subv° contrats aidés	13 510 €	182 848 €	71 751 €	71 093 €	60 000 €	- €
·						
SALAIRES & CHARGES SOCIALES	4 035 845 €	3 997 143 €	3 335 740 €	3 465 219 €	3 594 195 €	3 370 260 €
Achats		304 778 €	247 425 €	222 085 €	92 705 €	87 950 €
Services Extérieurs	1 544 395 €	572 316 €	698 089 €	802 170 €	777 185 €	809 865 €
Autres charges externes		622 926 €	793 867 €	310 201 €	320 048 €	368 196 €
Impôts & taxes	104 539 €	140 668 €	99 472 €	133 834 €	128 201 €	135 044 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	130 113 €	201557 €	152 314 €	581342 €	142 762 €	278 407 €
Résultat financier	(4 161) €	(4 079) €	(3 045) €	(7912)€	(7 370) €	(55 214) €
Résultat exceptionnel	- €	(1960)€	1 268 €	(13 408) €	(17 025) €	(24 867) €
Crédit d'impôt	- €	- €	- €	- €	- €	8 750 €
RESULTAT NET	125 952 €	195 518 €	150 537 €	560 022 €	118 367 €	207 076 €

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Chiffre d'affaires : l'avancement a été évalué contrat par contrat par les chefs de service, en tenant compte d'un coefficient d'incertitude ;
- Les charges de personnel tiennent compte des embauches prévisionnelles connues et des reconductions de CDD identifiées à la date du rapport de gestion ;
- Un budget de 70 K€ de dépenses de formation est prévu au budget ;
- Les autres charges externes restent stables ;
- Les charges fixes de loyer seront impactées pour l'année 2025 par la prise de bail des locaux de Saint-Paul, compensée par la cession des baux de Portail 1 et des locaux de Maraïna ;
- Le résultat financier correspond aux intérêts d'emprunt.